



Intervention liminaire GT Chorus du 18/09/2009

Vous nous conviez aujourd'hui à un groupe de travail Chorus. Il est évident que les échanges que nous avons eus sur ce sujet et les annonces que vous aviez faites dans le cadre du DOS gestion publique nécessitaient cette réunion.

Car ce progiciel de gestion remet en cause la structure actuelle que nous connaissons et a et aura des répercussions lourdes sur les services de dépenses des TG, des DLU des DRU qui pour nombre d'entre eux sont condamnés à disparaître.

Pour autant, sans réels éléments permettant de faire un point d'étape sur son déploiement dans certains départements, le fait que les agents des services concernés si le nom ne leur est pas étranger le contenu leur échappe complètement (car qui mieux que les utilisateurs peuvent concrètement aborder le sujet ?) et à la lecture des documents que vous nous avez fournis essentiellement techniques et comptables nous considérons pour notre part cette réunion comme une première réunion d'information, .

C'est pourquoi nos interrogations sont nombreuses face à ce qui nous apparaît comme une véritable usine à gaz à l'architecture compliquée et au langage parfois ésotérique.

- Qu'en est-il du déploiement car pour certains départements, et compte tenu de la formation tardive l'ouverture de chorus n'a pu se faire qu'au mois de juillet et par conséquent les travaux de post reprise n'ont pu être réalisés que mi septembre c'est à dire en ce moment ?

-Chorus et Hélios sont deux logiciels coûteux et très ressemblants doublons ou complémentarité ?

- Les premiers bénéficiaires des services dépenses (2 à 3 par départements) et gestion immobilière de la formation que nous avons pu rencontrer déplorent l'insuffisance de celle-ci (notamment l'absence d'outil pédagogique) limité à trois jours dont le but semble se réduire au vocabulaires chorus, aux rôles et aux responsabilités de chaque intervenant. Pourquoi cette indigence pour une application aussi colossale ? Est-ce pour tenter de rattraper le retard ?

- Pourquoi at-on limité l'octroi d'une seule licence par département,? Qu'en est-il en cas d'absence du titulaire ou tout simplement en cas de surcharge de travail ? Est ce réellement pour des raisons de coût comme on peut l'entendre ou pour des raisons inavouables ? Afin d'en démontrer les limites dans le cadre de la sphère publique ?pour mieux l'externaliser ?

- Si nous ne sommes qu'aux prémices de l'intégration de la gestion immobilière au sein de chorus déjà des inquiétudes se matérialisent. Dans le cadre du garant du référentiel immobilier A-t-on réellement pris en compte la réalité et la charge de travail dévolu, dans les petits départements où il est en principe le seul agent à assurer toute la gestion domaniale (rédactions des actes, Gide internet, ventes immobilières..., plus en 2010 les conventions d'utilisations et les loyers budgétaires) et qui avec chorus dès l'automne 2009 devra prendre en compte la comptabilité patrimoniale

Des plateformes CSP (centre de services partagés) vont être créés en région. Même si ces plateformes ont pour but de travailler pour le compte des gestionnaires elles ont également pour but de « mutualiser dans un même lieu la réalisation d'une partie ou de l'ensemble des tâches de gestion de plusieurs autres entités géographiquement ou fonctionnellement distinctes ».

Cela signifie-il que c'est qu'un seul cadre A qui sera conservé dans ces deux services pour simplement valider le paiement pour le compte du comptable assignataire (TPG) et que tous les autres rejoignent le CSP régional.

- Qu'entendez vous par niveau de mutualisation des crédits en fonction des choix d'organisations des ministères ?

Avec ce logiciel, le gestionnaire ou le comptable peut modifier les délais de paiement à tout moment en fonction des crédits. Puisqu'au bas de la 1^{ère} page de la fiche N°7 du dossier on nous indique « En fonction des choix d'organisation et du niveau de mutualisation des crédits de paiement... », c'est bien sûr une mutualisation de tous les crédits de fonctionnement interministériels sur laquelle nous nous engageons, à savoir qu'en fonction des priorités des uns et des autres, les crédits pourront être modifiés au fur et à mesure des besoins.

- Le logiciel calcule les intérêts moratoires à partir du jour zéro pour un paiement immédiat, alors que la procédure peut prendre plusieurs jours compte tenu des différents paliers, ce qui risque à terme de coûter plus cher aux départements. Même s'ils indiquent que le gestionnaire peut décider de ne pas payer ces frais on peut s'étonner de l'utilité de cette procédure qui se fera encore au détriment des fournisseurs.

- Pour l'Union SNUI /SUD Trésor au regard du SCN ONP,, du SCN des retraites, Dans quels mesures les services actuels de la Dépense ne vont-ils pas devenir de simples prestataires de service (ce qui est la logique des services facturiers) réduit là où ils subsisteront à valider les procédures de contrôles mis en place par les ordonnateurs. Ce qui équivaut de fait à une remise en cause de la séparation ordonnateur/ comptable qui ne subsistera que de façon théorique dans la logique du principe du CHD et du développement des partenariats avec les ordonnateurs.

- Et les agents ? De fait les économies d'emploi espérées par l'administration dans le cadre de la RGPP sont énormes si en 2005 38 000 étaient nécessaires à l'utilisation des systèmes comptables l'objectif affiché s'élève pour 2011/2012 à 14 000 combien pour la DGFIP ? Quand et comment comptez vous aborder ce sujet ? Pour notre part celui-ci fait partie intégrante du déploiement et doit être traité en concomitance, et dans sa globalité

- Pouvez vous nous donner enfin les vrais chiffres concernant le coût à ce jour de Chorus ?

- Enfin nous entendons de plus en plus parler de la nécessité d'un pilotage global du système informatique financier et budgétaire de l'Etat COPERNIC, ONP, CHORUS quelle est la position de l'administration sur ce sujet.

Impossible d'être exhaustif tant les enjeux sont immenses, mais on a là une série de questions dont les réponses seront déterminantes.